



Editorial

Il y a quelques mois, nous avons évoqué notre intention de revoir le contenu de nos publications afin de les actualiser et de les harmoniser. Une fois engagée dans cette voie, nous avons souhaité concevoir une nouvelle identité à travers une image plus dynamique (logo, charte, publications, ...) destinée à renforcer le positionnement de la FNADE parmi des acteurs de plus en plus nombreux intervenant sur le marché de l'environnement.

Pour créer et annoncer ce changement, nous avons pensé qu'il était opportun de profiter de l'occasion de «Pollutec», évènement majeur de la profession, pour dévoiler la nouvelle identité de la Fédération, d'où une certaine rapidité dans le processus de décision... et avons donc pu à cette occasion diffuser les différents documents réalisés avec notre nouvelle identité.

Nous avons choisi de conserver quelques valeurs auxquelles notre organisation professionnelle reste attachée :

- la continuité du symbole de l'environnement en conservant la couleur verte et la feuille,
- le côté institution de notre fédération en y apportant la sobriété, l'élégance et la discrétion.

Le cercle du logo suggère d'autant le dynamisme, le cercle vertueux, que le cycle des déchets et la planète !

Vincent LE BLAN

➤ SOMMAIRE

- Vie de la FNADE et des Syndicats _____ p. 2
- Informations Sociales du SNAD _____ p. 2
- Vie des collègues et commissions _____ p. 3-4
- Vie des régions _____ p. 5
- Réglementation/Législation _____ p. 5-6
- Normalisation _____ p. 6
- FNADE Europe _____ p. 7
- Infos brèves/Divers _____ p. 7-8
- Publications _____ p. 8

➤ CALENDRIER

Réunions du mois de décembre 2006

- **12 décembre** : Conseil d'administration de la FAMAD
- **12 au 14 décembre** : TC 183/WG2/1501-5
- **13 décembre** : Collège collecte et logistique
- **14 décembre** : Collège stockage
- **15 décembre** : GT « BAT »
- **18 décembre** : Bureau FNADE élargi
- **20 décembre** : Collège Déchets Dangereux

VIE DE LA FNADE ET DES SYNDICATS

→ SNIDE

Président : Hubert de CHEFDEBIEN

La dernière réunion du Groupe Plénier du **fascicule 82** s'est déroulée le 5 décembre 2006. Les travaux relatifs à la révision de ce document sont maintenant terminés.

Ce document sera prochainement envoyé au GEM (Groupe d'Etude des Marchés) afin d'y être adopté (probablement courant du 1er semestre 2007).

La prochaine Assemblée Générale du SNIDE se déroulera le 8 février 2007.

Contact : Bérenger SALTEL-PONGY

→ UPDS

Président : Hubert BONIN

• OUTILS MÉTHODOLOGIQUES

Le MEDD met un ensemble de textes réglementaires et d'outils méthodologiques en consultation sur le site Internet suivant ;

<http://www.sites-pollues.ecologie.gouv.fr/ConsultationPresentation.htm>.

L'UPDS travaille sur ces nouvelles propositions et élabore une réponse commune.

• PROPOSITION DIRECTIVE SOL

A la lecture de la proposition de directive sol, l'UPDS souhaite réagir et rédiger un « position paper » présentant notamment les remarques suivantes :

- la réglementation sol doit être séparée de la réglementation déchet,

- un agrément est nécessaire pour les sociétés exerçant cette profession.

• QUALIPOL

4 nouvelles sociétés ont obtenu le label Qualipol dont une non adhérente à l'UPDS :

- ICF environnement
- Ortec Général de Dépollution
- Serpol
- Socotec Industries

Actuellement, le nombre de sociétés labellisées est de 13.

• COMMUNICATION

Pollutec :

La fréquentation pour les conférences du village Sites et Sols pollués de l'UPDS a été importante. Les présentations seront bientôt disponibles sur le site Internet de l'UPDS.

Plusieurs événements ont ponctué la semaine :

- Rencontre avec Nelly Olin lors de la visite ministérielle,
- Interview avec Europe 1,
- Conférence de presse « remise des labels Qualipol »,
- Table ronde UPDS « reconquête des friches industrielles ».

• PROJET EXPORTATION DES SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Le site Internet www.france-soilcare.org sera bientôt finalisé et présenté lors du bureau de janvier.

La prochaine réunion du bureau de l'UPDS se tiendra le 9 janvier matin dans les locaux de la FNADE.

Contact : Cécile GUERET

INFORMATIONS SOCIALES DU SNAD

→ Négociations en cours

• COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Nous vous rappelons que dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale, trois groupes de travail se sont constitués afin d'ouvrir des réflexions sur les classifications et les indemnités prévues par la Convention Collective. Plusieurs rencontres ont eu lieu et ont permis d'échanger sur l'éventuelle création d'un coefficient entre le coefficient 118 et 132, sur l'indemnité de salissure, sur

l'indemnité de panier de nuit, sur la prime d'ancienneté et sur l'indemnisation maladie. D'autres réunions sont programmées au cours du mois de janvier.

• ICM02

Nous vous rappelons que l'Indice du Coût de la Main d'Oeuvre a été modifié au mois d'octobre. Cet indice prend en compte l'accord intervenu au mois d'août sur les salaires Mensuels conventionnels. Cet indice s'établit à 137,51.

Contact : Ludovic BRULEFERT



VIE DES COLLÈGES ET COMMISSIONS

EPER

Les guides d'aide à la déclaration annuelle des émissions polluantes à destination des exploitants d'usine d'incinération et d'installation de stockage seront présentés au mois de décembre au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Concernant les installations de compostage, le guide d'aide à la déclaration a été rédigé, et est actuellement en cours d'étude par le Groupe de Travail.

Contact : Sylvain LEGROS

Collège déchets dangereux

Président : Edouard HENAUT

- Pour travailler spécifiquement sur la problématique des Déchets Dangereux Diffus, un **Groupe de Travail « DDD »** s'est créé au sein du Collège. Il a pour but de concrétiser nos propositions d'actions. La première réunion a eu lieu le 23 octobre 2006 et a défini les grandes lignes directrices à suivre.
- Le **guide de formation des gardiens et responsables de déchèterie** sera diffusé prochainement (début d'année 2007).
Ce document a été élaboré afin de disposer d'une base homogène à l'ensemble des adhérents du Collège lorsqu'ils sont amenés à discuter formation avec les responsables de déchèteries.
- La **fiche thématique FNADE « Déchets Dangereux »** a été mise à jour par le Collège et est disponible sur le site Internet de la FNADE. Elle a également été diffusée à l'occasion du salon POLLUTEC sur le stand de la FNADE.
- Le **Groupe de Travail « ADR / Transport des marchandises dangereuses par route »**, animé par Damien RAMBAULT, s'est réuni pour la seconde fois le 8 septembre 2006.
A cette occasion, le GT a passé en revue le tableau élaboré par la FEAD relatif aux difficultés rencontrées par le secteur des déchets vis-à-vis de l'ADR et y a apporté ses remarques.
Il a également été décidé de rédiger, au sein de ce GT, un guide de bonnes pratiques « ADR & Déchets » donnant des indications pour la classification des déchets et le choix des emballages.
La prochaine réunion du GT « ADR » se déroulera le 18 janvier 2007 à 9h30.
- Le Collège a réagi au **courrier de Stavros DIMAS adressé à Karl-Heinz FLORENZ** concernant la détermination du critère R1/D10, à l'intérieur duquel il était dit qu'une usine d'incinération de déchets dangereux devait obligatoirement

être classée « D10 (opération d'élimination) ». Le Collège a expliqué que ce type d'installations faisait de la valorisation énergétique et matière et qu'il ne fallait donc pas fermer la porte au critère « R1 (opération de valorisation) ».

La prochaine réunion du Collège est prévue le 20 décembre 2006 à 10h00.

Contact : Bérenger SALTEL-PONGY

Collège valorisation énergétique

Co-présidents : Patrick BOISSEAU
et Hubert de CHEFDEBIEN

- Le « **Guide d'application FNADE de l'arrêté du 20/09/02** » a été mis à jour et est maintenant disponible sur le site Internet de la FNADE.
- La circulaire concernant la mise en oeuvre concrète de la **norme NF EN 14181 (analyseurs)** est parue.
Le guide AFNOR (français) devrait paraître à la fin d'année 2006.
Un guide européen est également en cours d'élaboration.
- Suite à une rencontre entre des représentants du Collège et Francine BERTHIER, le Ministère de l'Environnement a demandé, par courrier, au SVDU à ce que les usines d'incinération d'ordures ménagères réalisent des mesures de **PCB-Dioxin Like** (composés aromatiques fortement chlorés ayant des effets toxiques comparables à ceux de la dioxine). Les adhérents du SVDU ont commencé à réaliser ces mesures dont les résultats devraient être disponibles début d'année 2007.
- La première réunion du **GT « BAT (meilleures techniques disponibles) »** s'est déroulée le 24 novembre 2006.
Il a été décidé, lors de cette réunion, de réaliser un guide méthodologique FNADE sur le thème « Comment montrer que l'on met en oeuvre les meilleures techniques disponibles sur une usine d'incinération ». Il a également été décidé de rencontrer le MEDD pour discuter de ce sujet avec eux.
La prochaine réunion du GT « BAT » se déroulera le 15 décembre 2006 à 9h30.
- Le projet de convention FNADE-ADEME pour la réalisation d'une **étude de faisabilité concernant l'étude « spectres dioxines »** est actuellement en discussion et devrait aboutir dans les mois à venir.

La prochaine réunion du collège est prévue le 31 janvier 2007 à 9h30.

Contact : Bérenger SALTEL-PONGY



Commission affaires européennes

GT « Effet de serre »

Présidente : *Ghislaine Hierso*

La dernière réunion du GT « Effet de serre » s'est déroulée le 7 novembre 2006.

- Lors de cette réunion, il a été décidé de faire réaliser, par un cabinet extérieur, un **document FNADE sur le thème « Effet de serre et secteur des déchets »**. Ce document sera en français et en anglais et présentera notre position sur la problématique « Effet de serre ». Il devrait être disponible courant du 1er semestre 2007.
- Le GT a préparé et envoyé ses remarques sur le projet de **position paper de la FEAD « Waste management industry and the EU ETS »** qui sera prochainement disponible.
- L'ETC/RWM (European Topic Centre on Resource and Waste Management) est en train de réaliser une étude sur le thème « **Projections of greenhouse gas emissions 2006-2020 from municipal waste in the EU25** ». Cette dernière devrait paraître prochainement. Le GT suivra cela de près.
- Le **protocole déchets**, adopté par la FNADE, est toujours en cours de validation au sein de la FEAD. Les différentes fédérations européennes sont intéressées mais souhaitent prendre le temps d'étudier le document en détail. La prochaine réunion de la Task-Force FEAD se déroulera le 16 janvier 2007.

Contact : *Bérenger SALTEL-PONGY*

GT « REACH »

Présidente : *Isabelle CONCHE*

La réunion de la Task-Force REACH de la FEAD, à laquelle la FNADE participe activement, s'est déroulée le 7 décembre 2006.

Cette réunion rassemblait les représentants des différents groupes de travail FEAD qui seront impactés par le futur règlement REACH (déchets dangereux, recyclage, compostage et traitement thermique) afin de les sensibiliser.

Contact : *Bérenger SALTEL-PONGY*

Collège collecte et logistique

Président : *Emmanuel CHAUCHAT*

LA REPRISE GARANTIE

A ce jour, 8 sociétés sont labellisées pour la reprise garantie des déchets d'emballages ménagers. Les renseignements généraux et les pièces contractuelles sont disponibles sur

le site Internet de la FNADE : http://www.fnade.com/sites/fnade/la_fnade/reprise_garantie.php.

Pour les sociétés labellisées, les copies des contrats de reprise garantie sont à envoyer à Eco-Emballages ainsi qu'à la FNADE.

Matériaux	Tonnages
Acier	7 200
Aluminium	46
Papier/carton	26 700
Plastique	8 900

Les chiffres du 1er trimestre

Les matériaux sont recyclés à 98 % en France et en Europe.

La plaquette de communication sur la « Reprise Garantie » a été diffusée à Pollutec.

La prochaine réunion du collège collecte et logistique se tiendra mercredi 13 décembre à 10h00 dans les locaux de la FNADE.

La prochaine réunion du GT sécurité se tiendra le lundi 11 décembre à 10h00 à la FNADE.

Contact : *Cécile GUERET*

Collège valorisation matière et recyclage

Président : *Claude BIDAULT*

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

La filière DEEE s'est mise en place depuis le 15 novembre. Les opérateurs choisis par appels d'offre sont prêts à commencer la collecte et le traitement des DEEE sur le terrain.

DÉCHETS D'EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Dans le cadre de la directive 94/62/CE modifiée sur les emballages et les déchets d'emballages, la France doit rendre compte annuellement à la commission européenne de ses résultats de valorisation dans ce domaine et notamment en s'appuyant sur les données des emballages industriels et commerciaux. L'ADEME est chargée de la gestion de l'observatoire permettant de déterminer ces informations. La FNADE participe au groupe de travail sur ce sujet.

Les statistiques qui seront obtenues porteront sur les quantités d'emballages mises en marché et la gestion des déchets d'emballages. Cette base de données permettra de vérifier la réalisation des objectifs européens de recyclage et de valorisation.

Contact : *Cécile GUERET*



VIE DES RÉGIONS

PROCHAINES RÉUNIONS

- FNADE IDF : 16 janvier 2007 à Paris (à confirmer)
- FNADE SUD OUEST : 17 janvier 2007 à Pessac
- FNADE NORMANDIE : 23 janvier 2007 (à confirmer)
- FNADE CENTRE : 2 février 2007 à Montlouis sur Loire

FNADE OUEST

La dernière réunion du groupe régional Ouest s'est tenue le 14 novembre 2006 à Nantes. Les points suivants y ont été traités :

- Point de Vincent Le Blan et Frédéric Madelin sur :
 - . Refiom
 - . Taxe 3 €

- . Tarif rachat de l'électricité par EDF,
- . Social,
- . Délais de paiement dans les contrats de transport,
- . Geide (Groupe d'Expertise et d'Intervention Déchets Post Catastrophe)
- . GT pour l'élaboration de la révision du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Loire Atlantique,
- Interventions de Vincent Le Blan sur la gestion des déchets en Allemagne et de Mélinda JADAULT sur le nouveau code des marchés publics.

Contact : Corinne FERNANDEZ

RÈGLEMENTATION / LÉGISLATION

Nous avons relevé pour vous au cours du mois de novembre, les textes susceptibles de vous concerner :

Prévention et réduction intégrées de la pollution

ADOPTION DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE AUX FINS DE LA DIRECTIVE 96/61 RELATIVE À LA PRÉVENTION ET À LA RÉDUCTION INTÉGRÉES DE LA POLLUTION :

- Le 25 juillet 2006, publié au JOUE C253 du 19 octobre 2006 (page 5), la Commission a adopté le texte intégral des documents de référence sur :
 - les meilleures techniques disponibles pour les grandes installations de combustion,
 - les meilleures techniques disponibles en ce qui concerne les émissions dues au stockage,
 - les aspects économiques et les effets multimilieux.
- Le 16 août 2006, publié au JOUE C257 du 25 octobre 2006 (page 15), la Commission a adopté le texte intégral des documents de référence sur :
 - les meilleures techniques disponibles en matière d'incinération des déchets,
 - les meilleures techniques disponibles en ce qui concerne les industries de traitement des déchets,
 - les meilleures techniques disponibles pour le traitement de surface des métaux et des matières plastiques,
 - les meilleures techniques disponibles pour la fabrication des produits de chimie organique fine,
 - les meilleures techniques disponibles dans les industries agroalimentaires et laitières.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet <http://eippcb.jrc.es>.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

- Décret n° 2006-1454 du 24 novembre 2006 modifiant la nomenclature des installations classées, *publié au JORF du 26 novembre 2006 (page 17787 à 17789)*.
[Notamment, modification des rubriques 167 : le nouveau libellé comporte : « ... à l'exception ... des installations mentionnées à la rubrique 1735 » (substances radioactives ... sous forme de résidus de ...) et 2799 (remplacement des références 322 ; 1711 et 1720 par 322, 1715 et 1735)].

Véhicules

Arrêté du 14 novembre 2006 modifiant l'arrêté du 6 mai 1988 relatif au contrôle, avant la mise en circulation des véhicules automobiles, des émissions de gaz polluants et particules polluantes provenant des moteurs à allumage par compression et des moteurs à allumage commandé fonctionnant au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié destinés à propulsion de ces véhicules, *publié au JORF du 22 novembre 2006 (page 17504)*.

Normalisation

Décision n° 1673/2006 du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 relative au financement de la normalisation européenne, *publiée au JOUE L 315 du 15 novembre 2006 (pages 9 à 12)*.



Conseil supérieur des installations classées (CSIC)

La séance du CSIC du 12 décembre 2006 a été annulée. En revanche celle initialement prévue pour le 1er février 2007 a été avancée au 16 janvier (sous réserve de confirmation).

Effet de serre

- Décision de la Commission du 23 novembre 2006 modifiant la décision 2005/381/CE établissant un questionnaire en vue de la présentation de rapports sur l'application de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil, *publiée au JOUE L 329 du 25 novembre 2006.*
- Décision de la Commission du 13 novembre 2006 en vue d'éviter le double comptage des réductions des émissions de gaz à effet de serre au titre du système communautaire d'échange de quotas d'émission pour les activités de projets relevant du protocole de Kyoto conformément à la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, *publiée au JOUE L 316 du 16 novembre 2006.*

Tracabilité

Arrêté du 30 octobre 2006 fixant le contenu des registres mentionnés à l'article 2 du décret n° 2005-635 du

30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets et le formulaire du bordereau de suivi des déchets radioactifs mentionné à l'article 4, *publié au JORF du 26 novembre 2006*

Nomenclature des installations classées

Décret n° 2006-1454 du 24 novembre 2006 modifiant la nomenclature des installations classées, *publié au JORF du 26 novembre 2006*

Transport de marchandises dangereuses

- Directive 2006/89/CE de la Commission du 3 novembre 2006 portant sixième adaptation au progrès technique de la directive 94/55/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route, *publiée au JOUE L 305 du 4 novembre 2006*
- Directive 2006/90/CE de la Commission du 3 novembre 2006 portant septième adaptation au progrès technique de la directive 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer, *publiée au JOUE L 305 du 4 novembre 2006*

NORMALISATION

NORMES A L'ENQUETE

Ces documents sont disponibles à l'AFNOR

- **PR NF EN 13071-1** : Conteneurs fixes à déchets de capacité jusqu'à 5 000 l, levés par le haut et déchargés par le bas – Partie 1 : exigences générales.
- **PR NF EN 13071-2** : Conteneurs fixes à déchets de capacité jusqu'à 5 000 l, levés par le haut et déchargés par le bas – Partie 2 : exigences additionnelles relatives aux systèmes enterrés ou partiellement enterrés.
- **PR NF ISO X43-303** : Date de clôture : 5 décembre 2006. Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Détermination de l'ammoniac (NH₃).
- **PR NF ISO 21268-4** : Qualité du sol – Modes opératoires de lixiviation en vue d'essais chimiques et écotoxicologiques ultérieurs des sols et matériaux du sol – Partie 4 : influence du pH sur la lixiviation avec ajout initial d'acide/base.
- **PR NF X30-418** : Déchets – Détermination de la perméabilité d'une formation géologique en place, de matériaux

rapportés, ou artificiellement reconstitués – Infiltromètres à double anneau, de type ouvert.

- **PR NF X30-420** : Déchets – Détermination de la perméabilité d'une formation géologique en place, de matériaux rapportés, ou artificiellement reconstitués – Infiltromètres à simple anneau, de type fermé – Essai à charge constante et essai à charge variable.

NORMES PUBLIEES

Ces documents sont disponibles à l'AFNOR

- **PR NF ISO 9169** : Qualité de l'air – Définition et détermination de caractéristiques de performance d'un système automatique de mesurage.
- **ISO 15270:2006** : Plastiques – Lignes directrices pour la valorisation et le recyclage des déchets plastiques (en anglais uniquement).
- **ISO 14063** : Management environnemental – Communication environnementale – Lignes directrices et exemples.



FNADE EUROPE

Une première étape dans la négociation au Parlement européen sur la Directive-Cadre déchets s'est achevée le 28 novembre 2006, avec le vote en Commission Environnement. La négociation se poursuivra jusqu'au vote en Assemblée plénière à la mi-février prochain. Les amendements adoptés permettent d'observer les tendances suivantes :

LES POINTS POSITIFS

- « **By-products/co-produits** » : appel à clarification, au lieu d'une déclassification pure et simple d'un grand nombre de flux de déchets de l'industrie. En fonction de la position que prendra prochainement le Conseil des Ministres, un revirement du Parlement européen est cependant à surveiller.
- Introduction plus poussée de la **Responsabilité Elargie du Producteur**.
- Valorisation :
 - Critères et augmentation de la liste des opérations de valorisation sur base de critères européens, et non pas selon le bon vouloir des autorités nationales,
 - Impossibilité de qualifier en recyclage des opérations de conversion en combustible, de remblayage etc. (ce qui posera un problème à l'Allemagne),
 - Définition générale de la valorisation énergétique. Un permis de valorisation serait délivré si les seuils de valorisation énergétique sont respectés (sinon c'est de l'élimination) et avec usage combiné chaleur – électricité. Seuil de valorisation de 0, 40 pour les permis délivrés avant le 1er janvier 2008 ; 0, 50 pour les permis délivrés avant le 1er janvier 2009 et 0, 60 pour les permis délivrés après le 1er janvier 2013.
- Principes **d'autosuffisance et de proximité** pour l'incinération et la co-incinération.

- Reconnaissance de la notion de Meilleures Technologies Disponibles.
- Correction d'un article qui « interdisait » tout **risque** environnemental ; obligation maintenant de « haut niveau » de protection.
- **Fin du statut de déchet** : la Commission établira une proposition de critères, basés sur la protection de l'environnement.
- **Déchets dangereux** :
 - Interdiction de reclassification des déchets dangereux en non dangereux par dilution ou mélange permettant de réduire les concentrations de substances dangereuses,
 - Interdiction du mélange de catégories différentes de déchets dangereux ou de dangereux/non dangereux, sauf dérogation/autorisation expresse,
 - Permis pour toutes installations déchets dangereux.

EN NÉGATIF

- Hiérarchie des modes de traitement rigide, priorité doit être donnée en particulier au recyclage.
- Pas d'amélioration des définitions de la valorisation et du recyclage. Une définition complémentaire de la valorisation matière reste nécessaire, afin d'éviter la « fausse » valorisation et son détournement vers des filières de combustion faisant échec aux normes d'incinération.
- Critères de sortie du statut de déchet : encore à améliorer.
- Obligations de contrôle et de traçabilité des déchets dangereux à améliorer.
- Pas d'obligation de permis pour toutes installations de traitement de déchets (faculté laissée aux Etats membres).

Contact : Valérie PLAINEMAISON

INFOS BREVES / DIVERS

NOMINATIONS

- **MEDD-DPPR**
 - Bénédicte Cretin est chef du bureau de la planification et de la gestion des déchets. Elle remplace Claudine Bourhis.
 - Jean-Luc Perrin est chef du bureau de la pollution des sols et des pollutions radioactives. Il remplace Thomas Joindot.
- **COMMISSION CONSULTATIVE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES**, *publié au JORF du 5 novembre 2006 (page 16466)*
Au titre des représentants d'organisations professionnelles représentatives des entreprises d'élimination des déchets et de récupération des matériaux.

- En qualité de membres titulaires :
M. Marc-Nicolas Perrier et M. Dominique Maguin.
- En qualité de membres suppléants :
M. Emmanuel Chauchat et M. Igor Bilimoff.

DIVERS

- **LES FORMATIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**
Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à intégrer les principes du développement durable dans leur démarche stratégique. Il est essentiel de proposer des programmes de formation adaptés.



L'association « Les Formations au Développement Durable » ouvre un site, à La Défense.

Elle réunit le Conservatoire National des Arts et Métiers, une école d'ingénieurs, l'Ensiate et plusieurs organismes de formation professionnelle continue pour proposer une offre inédite de formations au développement durable.

Toute information complémentaire : Direction – H. Alcaraz (01 39 10 56 02)/D. Vignot (06 16 42 79 74) Chef de projet E. Nataf (06 08 54 72 02).

• **L'AMBITION DE GRANDIR, PAROLES D'ENTREPRENEURS**

La commission Entrepreneurs, Entreprises et Société du MEDEF, en association avec Ernst and Young vient de publier un rapport intitulé « l'ambition de grandir, paroles d'entrepreneurs », qui constitue une contribution à la réflexion de tous les acteurs concernés par le développement de notre économie.

Il a été rédigé sur la base d'entretiens avec des chefs d'entreprise qui ont réussi à développer leur affaire au-delà des dimensions de la PME et hors des frontières de notre pays (notamment en Allemagne ou au Royaume Uni).

Enfin, il appelle l'attention des pouvoirs publics et de la so-

ciété française sur les leviers et le contexte dont les PME ont besoin pour se développer, pour assumer le premier rôle que tous leur reconnaissent : créer de la richesse, de l'activité et de l'emploi.

Contact : Medef – 55 avenue Bosquet Paris 7ème – Tél. : 01 53 59 19 19 – Fax : 01 45 51 20 44.

• **ALMANACH BURGEAP DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

La société BURGEAP (ingénierie de l'environnement et de l'aide publique au développement) vient de publier un ouvrage intitulé « Almanach Burgéap du développement durable ».

Y sont abordées des questions d'actualité (gaz à effet de serre, changements climatiques, énergie, etc.) à travers des cas concrets.

Cet ouvrage sera disponible en librairie et sur le site internet de Burgéap.

Contact : Burgéap – 27 rue de Vanves 92772 Vanves – Tél. 01 46 10 25 70 – Fax : 01 46 10 25 25 – E-mail : dg@burgeap.fr.

PUBLICATIONS

Partenariat public/privé

DES FICHES PEDAGOGIQUES POUR LES PPP

La mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (Mapp) vient de publier une série de fiches pédagogiques. La première porte sur l'analyse préliminaire de l'intérêt du recours au partenariat, à réaliser avant même le lancement de la phase d'évaluation préalable. Quatre diagrammes sont consacrés au déroulement des procédures applicables au contrat de partenariat, en distinguant entre appels d'offres et dialogue compétitif, et entre contrat de l'Etat et des collectivités territoriales.

Une fiche traite les difficultés liées à la fin du dialogue compétitif et au choix de l'attributaire. Enfin la MAPPP se penche sur

les dispositions fiscales spécifiques d'aide à l'investissement dans les DOM qui trouvent à s'appliquer en matière de contrat de partenariat.

Elle actualise en outre son modèle financier d'évaluation préalable (*consultable sur le site www.lemoniteur-expert.com rubrique « compléments web »*).

Par ailleurs, l'Institut de la Gestion déléguée (IGD) et la banque HSBC viennent de rendre public un rapport sur le financement des PPP. Ce document très complet fait le point sur les méthodes de financement appropriées aux contrats de partenariat. C'est la première fois que la profession bancaire s'exprime collectivement à travers ce document.

Source : Le Moniteur.